

**Décision portant nomination de M. Bernard Bourguignon aux fonctions de directeur et de Mme Marie-Pierre Fontaine-Aupart aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8214 intitulée « Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (ISMO) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 100019INP en date du 22 juillet 2010 portant création de l'unité mixte de recherche intitulée « Institut des Sciences moléculaires d'Orsay » et nomination de M. Philippe Bréchnignac, en qualité de directeur par intérim ;

**Vu** la décision n°111298INP portant nomination de M. Philippe Bréchnignac aux fonctions de directeur et de M. Philippe Roncin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8214 intitulée « Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay » ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, M. Bernard Bourguignon, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de M. Philippe Bréchnignac.

**Article 2**

A compter de cette même date, Mme Marie-Pierre Fontaine-Aupart, directrice de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommée directrice adjointe de cette même unité.

**Article 3**

Monsieur Philippe Roncin, directeur adjoint de l'UMR8214, est maintenu dans ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand